

connaître les saints livres qu'à force de les feuilleter, de les parcourir en tous sens, d'en considérer tous les détails, de les envisager sous toutes leurs faces, d'en confronter les diverses parties, d'en remarquer les différences, les analogies, et jusqu'aux moindres particularités. Nous ne saurions donc trop recommander de vérifier nos citations. On pourra voir qu'elles ne sont pas faites au hasard, et l'on profitera plus dans ces recherches, si lentes qu'elles soient, que dans une lecture agréable et rapide.

Paris, 19 mars 1878.

L. BACUEZ.

NOTE POUR LA TROISIÈME ÉDITION

Des lacunes et des substitutions regrettables s'étaient glissées dans la première édition de nos deux volumes¹. Nous avons cherché à y remédier dans la seconde. Si l'on en trouve encore des traces dans celle-ci, elles seront en moindre nombre et moins choquantes.

Nous avons renvoyé au bas des pages les citations qui encombraient le texte et en rendaient la lecture moins facile. Les numéros qu'on y verra sans titre d'ouvrage sont ceux du *Manuel biblique*. S'ils sont précédés des lettres A. T., ils appartiennent aux deux premiers tomes ou à la première partie, sur l'Ancien Testament. Accompagnés des mots *Supra*, ou *Infra*, ils se rapportent à la seconde, c'est-à-dire à nos deux volumes. Pour faciliter les recherches, on a indiqué entre crochets, au haut des pages, le numéro qu'elles contiennent.

Quand un chiffre, placé après le nom d'un auteur, est précédé de ce signe †, il indique l'année de sa mort.

¹ Matt., XIII, 28.

MANUEL BIBLIQUE

NOUVEAU TESTAMENT

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER.

DU NOUVEAU TESTAMENT EN GÉNÉRAL.

1. — Qu'est-ce que le Nouveau Testament?

Le mot Testament a une signification particulière dans la langue religieuse des Juifs et des chrétiens. Quand le Seigneur voulut avoir un peuple sur la terre pour lui confier le dépôt de la religion et des vérités révélées, il réunit en corps de nation les enfants d'Abraham et leur promit la terre de Chanaan, avec toutes sortes de prospérités, à condition qu'ils resteraient fidèles à son culte et à ses lois¹. C'est cette promesse qu'on appela d'abord Testament, le Testament par excellence. Plus tard, le Fils de Dieu, voulant s'attacher un autre peuple, ou plutôt une société spirituelle formée de tous les peuples, leur promit d'autres biens, des biens tout célestes. Il s'engagea à partager sa gloire et sa béatitude avec ceux qui se donneraient à lui et qui le serviraient dignement². Cette promesse fut nommée Testament chez les chrétiens,

¹ Gen., XIII, 14; Exod., XXIII, 22, 23; Deut., XIX, 8; XXXIV, 4. —
² Heb., IX, 15.

comme la première l'avait été chez les Juifs; et l'on appela ce Testament *Nouveau*, parce qu'il était substitué au premier, comme l'Eglise l'était à la synagogue.

Néanmoins, la signification de ce terme ne tarda pas à s'élargir, et l'usage s'établit de donner aussi le nom de Testament aux livres inspirés où ces promesses ont été consignées, et qui en sont comme les titres authentiques. Ce dernier sens est depuis longtemps le plus usité ¹.

C'est à tort que certains auteurs affectent de remplacer le mot Testament par celui d'Alliance, le seul, à leur avis, qui réponde au terme hébreu *Bérith* que ce mot doit traduire ². *Bérith*, il est vrai, signifie proprement alliance ³, et *Διαθηκη*, par lequel les Septante l'ont traduit, pourrait désigner un pacte, un contrat aussi bien qu'un Testament; mais il ne faut pas oublier que les auteurs sacrés ont modifié et précisé la signification de ce mot. Ils n'ont pas laissé ignorer qu'ils avaient en vue une disposition d'un genre particulier, analogue à celle du testament, que cette disposition était toute en faveur d'une partie, que le bénéfice en devait échoir, par voie de succession, comme un héritage ou un legs ⁴, et que la mort seule devait la rendre irrévocable et exécutoire. Hebr., ix, 16. Telle est, sans aucun doute, l'idée de Notre-Seigneur, lorsqu'il dit à ses Apôtres, la veille de sa mort, dans la première oblation de son sacrifice : Voici le sang du Nouveau Testament : *Τοῦτο ἐστὶ τὸ αἷμα τῆς καινῆς Διαθηκῆς*⁵. Or, c'est précisément ce qu'avait dit Moïse dans l'acte qui a figuré le sacrifice du Sauveur au pied du Sinai; et puisque les Septante ont rendu en cet endroit le mot *Bérith*, dont s'est servi Moïse,

¹ Exemples : pour l'Ancien Testament, II Cor., III, 14; pour le Nouveau, Melito (Euseb., *H. E.*, IV, 26); S. Iren., III, XII, 12; IV, XII, 3; Tertull. : *Alterum instrumentum, vel quod magis usui est dicere, Testamentum. Adv. Marc.*, IV, 1. — ² Exod., XXIV, 8. — ³ S. Hieron., *In Mal.*, II, 5. — ⁴ Cf. Exod., XV, 17; Ps. CXXXIV, 12. *Profectus Jesus in Galilæam discipulis Scripturas patefecit, quæ, antequam pateretur, perspicui nullo modo poterant. Idcirco Moyses et prophetæ Legem Testamentum vocant, quia, nisi testator mortuus fuerit, testamentum clausum et obsignatum est. Lact. Divin. Inst.*, IV, 20. — ⁵ Matth., XXVI, 28. Cf. Marc., XIV, 24; Luc., XXII, 20; I Cor., XI, 25. *Infra*, n. 830.

par *Διαθηκη*, le terme même employé par Notre-Seigneur au cénacle, comment pourrions-nous y voir une autre signification et le traduire d'une autre manière?

1^o Des diverses parties du Nouveau Testament.

Livres du Nouveau Testament; division, date. — Caractère fragmentaire et fortuit de ces compositions. — Antériorité de la révélation et de la foi chrétienne. — Rapport des livres inspirés avec la tradition de l'Eglise. — Authenticité, intégrité, vérité historique du Nouveau Testament. — Partie deutérocanonique. — Raison de cette deutérocanonicité.

2. — Quels sont les livres contenus dans le Nouveau Testament? comment se divisent-ils et dans quel espace de temps ont-ils été écrits?

I. Le Nouveau Testament se compose de vingt-sept livres, suivant les catalogues du concile de Trente, 1546, du concile de Florence, 1441, du troisième concile de Carthage, 397, et même du concile d'Hippone, 393, que S. Augustin appelle un concile de toute l'Afrique et auquel il assista ¹. Ces vingt-sept livres, 250 chapitres, 7959 versets, ont pour auteurs huit écrivains inspirés, dont six étaient apôtres, S. Matthieu, S. Jean, S. Paul, S. Jacques, S. Pierre, S. Jude, et les deux derniers, S. Marc et S. Luc, disciples des apôtres. Celui qui a le plus écrit est S. Paul. Après lui viennent, par ordre, S. Jean, S. Luc, S. Matthieu, S. Marc, S. Pierre, S. Jacques, S. Jude. Leurs écrits furent dès l'origine placés par l'Eglise au même rang que les livres de l'Ancien Testament ².

II. Si l'on se borne à considérer la nature de ces ouvrages, on les rapportera logiquement à trois chefs : — 1^o Histoire : Evangiles et Actes. — 2^o Doctrine : Epîtres apostoliques. — 3^o Prophétie : Apocalypse. — Mais si l'on tient compte en même temps de la dignité du sujet et de la chronologie, il semblera plus naturel de placer sur un premier plan ce qu'Eusèbe appelle la divine quaternité des Evangiles, contenant la vie, la doctrine et la passion du Sauveur ³, puis, en

¹ S. Aug., *Retract.*, I, 17. Cf. *Epist.*, LXIV, 3, et CCXIII, 1; *De Doct. Christ.*, II, 13; *A. T.*, n. 35-42. — ² II Pet., III, 15, 16. — ³ Euseb., *H. E.*, III, 25.

seconde ligne, les Actes, les Épîtres, et les Prophéties apostoliques. On aura ainsi deux parties bien distinctes : — 1° Jésus-Christ ; — 2° les Apôtres. — C'est la division que nous avons adoptée.

III. Tous ces livres ont paru dans l'espace d'une cinquantaine d'années, 45-98, et l'on pourrait dire de vingt-cinq ans, 45-70, si l'on exceptait les écrits de S. Jean qui sont de la fin du siècle. Ils se répandirent très rapidement par toute l'Eglise. Néanmoins il faut reconnaître qu'il y eut au moins deux générations de chrétiens qui ne purent avoir le Nouveau Testament en entier, et qu'un certain nombre d'églises étaient fondées et florissantes avant d'en posséder la moindre partie ¹.

3. — Est-ce de concert et d'un commun accord que les auteurs du Nouveau Testament ont composé leurs écrits ?

Rien n'indique que les auteurs du Nouveau Testament aient écrit de concert, d'après un plan commun ; au contraire, tout démontre qu'un pareil dessein n'a jamais existé.

D'après les prophètes, ce n'était pas avec des lettres mortes et sur un objet matériel, que la loi chrétienne était destinée à être écrite : Dieu devait la graver dans le cœur des fidèles en caractères vivants ². Le divin Maître n'a enseigné que de vive voix ³, et ce qu'il avait recommandé à ses Apôtres, ce n'était pas de mettre sa doctrine par écrit, mais de continuer sa prédication ⁴. Ses instructions furent fidèlement suivies. Jamais le collègue apostolique, jamais aucun Apôtre n'entreprit d'écrire une histoire complète du christianisme ou un exposé général du dogme et de la morale révélés. Quand quelqu'un d'entre eux prit la plume, ce fut presque toujours par un motif accidentel, imprévu, pour un certain nombre de fidèles seulement, dans le désir de pourvoir à certains besoins ou de répondre à quelque demande. Ainsi, les auteurs sacrés firent leurs livres, comme le Sauveur faisait ses discours, au gré

¹ S. Iren., III, IV, 2. — ² Cf. Jer., XXXI, 33; Joan., VI, 45; II Cor., III, 3; Heb., VIII, 8-11. — ³ Euseb., H. E., III, 24. S. Thom., p. 3, q. 42, a. 4. — ⁴ Matth., XXVIII, 19; Marc., XVI, 13.

des circonstances. S. Jean est le seul qui semble tenir compte dans son plan des écrits de ses devanciers et s'appliquer à combler leurs lacunes. Encore dit-il en finissant qu'il a dû laisser dans l'ombre la plus grande partie de son sujet ¹.

On ne serait donc pas fondé à prétendre que nous avons dans le Nouveau Testament un sommaire complet de ce que le Fils de Dieu a fait et dit, ou de ce qu'ont enseigné les Apôtres. Il y a lieu de croire que si d'autres occasions s'étaient présentées, les auteurs sacrés nous auraient enseigné d'autres vérités et que nous serions fixés sur un plus grand nombre de points.

4. — Avant d'avoir le Nouveau Testament, l'Eglise avait-elle déjà une possession pleine et assurée des vérités chrétiennes ?

Dès son origine, l'Eglise fut en possession de toutes les vérités qui forment le fond de sa croyance ; elles lui avaient été prêchées et démontrées ; elle en avait l'intelligence et la conviction ². On ne les lisait pas comme aujourd'hui dans des textes sacrés ; mais les pasteurs les enseignaient et les fidèles y croyaient comme aujourd'hui. On en trouvait partout des mémoriaux et des emblèmes, dans les fêtes et les cérémonies du culte, dans les pratiques de la piété, dans les prières qu'on récitait en public et en particulier, dans les rites sacramentels, dans le symbole de la foi, dans les lois et les usages de la société chrétienne. Les Apôtres n'ont donc fait que consigner par écrit, en faveur de la postérité, ce qui était notoire pour les chrétiens de leur temps. Dès le moment où ils ont paru, ces livres ont trouvé, dans la prédication des pasteurs, dans la croyance des fidèles et dans la pratique commune, leur complément et leur commentaire. « L'Eglise les a précédés, les a reçus, les a transmis à la postérité avec leur véritable sens. Là donc est la source de la foi ³. »

¹ Joan., XXI, 25. — ² Marc., XVI, 15-20; II Cor., III, 2, 3; Gal., I, 8, 9; Col., I, 5-7. — ³ Bossuet, 1^{re} Inst. sur les promesses de l'Eglise.

5. — Ces faits s'accordent-ils avec la doctrine catholique sur la tradition?

Ces faits confirment, de la manière la plus positive, la doctrine catholique relativement à la tradition. Puisque l'Eglise existait avant les livres du Nouveau Testament et qu'elle a toujours été en possession de sa doctrine, l'écriture sainte n'est donc pas la base essentielle de sa croyance. Il peut donc se faire qu'un certain nombre de vérités, enseignées de vive voix par les Apôtres, aient fait l'objet de la foi, sans avoir été consignées par eux dans leurs écrits inspirés¹. Naturellement ces vérités ne seront pas restées à l'état de simples souvenirs dans l'esprit de leurs disciples. Elles auront été recueillies comme les autres par d'anciens écrivains ecclésiastiques, ou exprimées par quelque pratique, ou fixées par quelque monument. Mais de quelque manière qu'elles se soient formulées, rien n'empêche que l'Eglise n'en constate encore aujourd'hui l'origine ou qu'elle ne s'assure de la véracité des auteurs qui en rendent témoignage. N'est-ce pas ainsi que S. Luc a recueilli, sur la vie et la doctrine du Sauveur, une foule de souvenirs qu'il a inscrits le premier dans son Evangile et qui sont devenus l'objet de notre foi²? Ce n'est donc pas dans les livres inspirés, mais dans la conscience de l'Eglise, dans sa croyance invariable et toujours sûre, qu'est le dépôt intégral de la révélation. Là se trouve le complément en même temps que la confirmation et l'éclaircissement des saintes Ecritures.

Telle est la tradition catholique, enseignement oral et toujours vivant, soit sur les lèvres des Pasteurs, soit dans le cœur ou dans la pratique des fidèles; enseignement écrit cependant, ou du moins exprimé d'une manière ou d'une autre, dans les lois, dans les usages, dans les livres, sans être nécessairement consigné dans un ouvrage inspiré³.

¹ Cf. Joan., XXI, 25; I Cor., XI, 34; II Joan., 10-12; III Joan., 14. —

² Luc., I, 1. — ³ Cf. S. Iren., III, XXIV, 1.

6. — Quoique les livres du Nouveau Testament n'aient pas été écrits de concert et dans un même dessein, ne sont-ils pas liés entre eux et ne se soutiennent-ils pas les uns les autres?

En attendant que nous établissions l'authenticité, la véracité historique et l'intégrité du Nouveau Testament, il importe de remarquer que, sous ces trois rapports, les livres dont il se compose sont liés entre eux et se soutiennent mutuellement. Si les Epîtres de S. Paul sont authentiques et substantiellement intègres, on ne saurait contester l'authenticité des Actes, dans lesquels elles s'encadrent avec une précision si parfaite. Si l'on reconnaît dans les Actes l'œuvre de S. Luc, il faut lui attribuer également le troisième Evangile, dont ils sont la continuation. Mais l'Evangile de S. Matthieu et celui de S. Marc sont antérieurs à celui de S. Luc, comme celui-ci est antérieur aux Actes. Dès lors l'histoire évangélique, attestée par ces trois auteurs, est authentique et indubitable. Que gagnerait-on à contester l'authenticité du quatrième évangile, constatée du reste par la première Epître de S. Jean et reconnue, jusqu'à ces derniers temps, par la plupart des rationalistes? — On peut faire la même observation par rapport à la vérité des faits. Ou tous les livres sont vrais, ou tous sont faux; car on trouve partout au fond la même histoire. Les Actes supposent et confirment la plupart des faits évangéliques. Les Epîtres de S. Paul ont pour base les récits des Actes comme ceux de l'Evangile. Les Epîtres de S. Pierre, de S. Jacques et de S. Jean ont une liaison intime avec celles de S. Paul. Il n'est pas jusqu'à celle de S. Jude qui dans ses vingt-cinq versets ne rappelle l'essentiel de la religion. Il faut donc tout rejeter ou tout admettre. Le peu qu'on garderait ramènerait tout le reste¹. †

7. — Livres ou fragments deutérocanoniques du Nouveau Testament.

On donne le nom de deutérocanoniques aux livres ou aux fragments dont l'autorité a d'abord été l'objet de quelques

¹ *Infra*, n. 571, 846.

contestations, et sur l'inspiration desquels l'Église ne s'est prononcée absolument qu'après un certain temps. Cette dénomination, dont l'usage s'est répandu à l'origine du protestantisme, pourrait être mieux adaptée à sa signification. Elle suggère l'idée qu'il y aurait eu un premier canon d'où ces livres auraient été exclus, puis un second où ils auraient été compris, ce qui n'est pas conforme à la vérité¹.

Les protestants nomment souvent ces livres antilégonèmes, *contestés*. Ce nom pris d'Ensèbe² a un autre inconvénient qui n'est pas moindre : celui d'insinuer que les contestations auxquelles ils ont donné lieu à une certaine époque ont toujours existé et persistent toujours.

Les livres deutérocanoniques du Nouveau Testament sont au nombre de sept. Ce sont les derniers, en commençant par l'Épître aux Hébreux, et en retranchant la première de S. Pierre et la première de S. Jean. Pour les fragments, il n'y en a que trois auxquels on donne ce nom : — 1° la fin de S. Marc, xvi, 9-20 ; — 2° la sueur de sang de Notre-Seigneur et l'apparition de l'Ange durant son agonie, Luc., xxii, 43, 44 ; — 3° l'histoire de la femme adultère, Joan., viii, 1-11.

8. — Comment se fait-il qu'un certain nombre d'Eglises aient douté légitimement de l'autorité de plusieurs livres du Nouveau Testament, et que ces mêmes Eglises aient admis depuis, comme un point de foi, l'inspiration de ces livres?

I. On a pu et dû douter de la valeur de ces livres, tant qu'on n'a pas eu une preuve péremptoire de leur authenticité. Or, il est facile de concevoir que cette preuve se soit fait attendre quelque temps en certains endroits. Pour cela, il suffit de considérer : 1° que ces livres réunis ne forment pas la sixième partie du Nouveau Testament ; — 2° qu'ils ne paraissaient pas avoir une extrême importance ; — 3° qu'ils n'étaient pour la plupart adressés à aucune Eglise, ni garantis par aucun témoignage spécial ; — 4° que le recueil du Nouveau Testament n'ayant été fait qu'au second siècle, chaque livre eut d'abord à se propager par lui-même et à fournir ses

¹ A. T., n. 24, 46. — ² Euseb., H. E., III, 3 et 25.

preuves d'authenticité à part ; — 5° que des écrits de diverses dates, ayant divers auteurs et venant de divers pays, ne peuvent s'être répandus à la fois et avec une égale rapidité, dans toutes les parties de l'Église ; — 6° que les pasteurs avaient à se tenir en garde contre les fraudes des hérétiques et devaient exiger des preuves bien certaines, avant d'admettre un livre au rang des Ecritures¹ ; — 7° que les hésitations auxquelles les livres deutérocanoniques donnèrent lieu ne s'étendirent jamais à toute l'Église et ne furent pas de longue durée. « Le gros de l'Église, comme dit Bossuet, c'est-à-dire les Eglises les mieux informées, les plus anciennes et les plus graves, l'Église romaine, en particulier, leur a toujours été favorable². » Il est certain que la version italique les comprenait tous, dès l'origine, et que S. Jérôme n'a fait que reviser cette version pour le Nouveau Testament³.

II. Bien des faits s'éclaircissent et se constatent, après un certain temps de recherches et d'examen. On n'a jamais douté nulle part que tous les écrits des Apôtres ne fussent inspirés ; il s'agissait uniquement de savoir si tout ce qui leur était attribué venait réellement d'eux. C'est là-dessus qu'il fallait s'éclairer. Le jour se fit peu à peu, dès que la paix fut donnée aux chrétiens et que les relations entre les pasteurs devinrent faciles. Les Eglises qui doutaient consultèrent celles qui croyaient, et déférèrent aux raisons que celles-ci donnèrent de leur foi. Puis, quand tous les préjugés furent dissipés et que l'accord fut établi, les Conciles et les Souverains Pontifes dressèrent officiellement et firent recevoir partout le canon ou catalogue complet des livres inspirés. Ainsi, pour être constante et perpétuelle, la vérité catholique ne laisse pas de se développer, d'avoir ses progrès⁴.

9. — Quel est le sentiment des protestants sur ce sujet?

Luther a nié l'inspiration de tous les livres deutérocano-

¹ Cf. II Thess., II, 1, 2 ; I Joan., IV, 1 ; Apoc., XXII, 18, 19. — ² Bossuet, Lett. à Leibnitz. Cf. A. T., n. 38, 39. — ³ S. Hieron., Præf. in VI Evang., et Epist. ad Marcel., XXVII, 1 ; A. T., n. 40-45. — ⁴ Bossuet, Lett. à Leibn.

niques des Ecritures. Calvin maintint celle du Nouveau Testament tout entier. Depuis, les protestants, n'ayant aucune base solide pour établir leur sentiment à cet égard, ont varié de diverses manières dans leurs professions de foi. Les sociétés bibliques, qui depuis 1826 rejettent les livres deutérocanoniques de l'Ancien Testament, ont retenu jusqu'ici ceux du Nouveau, et un grand nombre de ministres, en Angleterre du moins, continuent de les citer comme divins. Cependant on ne peut pas dire que ces livres aient conservé, parmi eux, la même autorité que les protocanoniques. Quant aux protestants d'Allemagne, de Suisse, d'Amérique et même de France, il n'est pas facile de dire ce qu'ils croient à cet égard. Pour les docteurs rationalistes, qui sont aujourd'hui les plus nombreux, il n'y a plus, à proprement parler, de livre divin, puisque toute inspiration manque ou est limitée, et qu'aucune promesse n'est une garantie assurée contre toute erreur. Les plus avancés ne voient presque pas d'écrits, même dans le Nouveau Testament, dont l'origine, l'intégrité et l'exactitude ne donnent lieu aux plus graves difficultés.

2^o Du texte du Nouveau Testament.

Langue de nos écrivains sacrés. — Termes exotiques. — Manière d'écrire au temps des Apôtres. — Premiers exemplaires de nos saints Livres. — Moyen de s'assurer de l'intégrité du texte. — Un examen personnel est-il indispensable? — Résultat des recherches critiques sur le Nouveau Testament. — Nombre et raison des variantes.

10. — En quelle langue les livres du Nouveau Testament furent-ils composés?

I. Si l'on excepte l'évangile de saint Matthieu et, suivant quelques auteurs, l'épître aux Hébreux, il est certain que tous les livres du Nouveau Testament furent écrits en grec. A l'époque des Apôtres, cette langue était le principal lien qui unissait tous les peuples connus. Elle était en usage, non-seulement dans les colonies juives et toutes les grandes villes dont le littoral de la Méditerranée était semé, mais dans toute l'étendue de l'empire romain, sauf l'Afrique, l'Espagne, le nord de l'Italie et une partie des Gaules. On

parlait grec, même en Palestine; et à Rome les classes les moins lettrées entendaient cette langue. Aucune n'était plus polie et ne convenait mieux pour prêcher un évangile qui s'adressait à tous les peuples. Dieu voulut qu'elle servit à formuler les mystères et à consigner par écrit la doctrine du salut¹. Elle resta la langue officielle de l'Eglise romaine jusqu'à la fin du troisième siècle. Le pape Corneille († 252) est le premier dont on lise l'épithaphe en latin dans les catacombes. Minutius Félix (166-190) et Tertullien (190-230), Africains d'origine, sont les premiers auteurs que l'Italie fournisse à la Patrologie latine².

II. Nous sommes loin de prétendre, comme certains critiques trop zélés, que le grec de nos Saints Livres soit celui de Platon et des auteurs classiques. Il est au contraire très corrompu. Avec un mélange confus de tous les dialectes, il offre des termes et des locutions barbares, empruntés aux diverses populations qui se pressaient alors dans l'empire; mais ce qu'on remarque surtout, et ce qui en fait comme un langage à part, ce sont les hébraïsmes et les tournures orientales. Aussi est-il appelé par Richard Simon un grec de synagogue ou judaïsant. Communément, on le désigne sous le nom d'idiome hellénistique, ou propre aux Juifs hellénistes³ répandus dans l'empire. C'était le résultat naturel du mélange des Gentils parmi les Hébreux, et de l'établissement de nombreuses colonies juives au milieu de populations habituées à la langue grecque. Le plus ancien monument que nous ayons dans cet idiome est la traduction des Septante, faite sous Ptolémée Philadelphe, 300-250 avant Jésus-Christ. Au temps des apôtres, cette version était connue partout où il y avait des Juifs hellénistes, et même elle suppléait aux textes hébreux, pour les lectures officielles qui se faisaient dans les synagogues. Ce grec était donc, après le syrochaldéen, la

¹ *Græca leguntur in omnibus ferme gentibus, latina suis finibus, exiguis sanè continentur.* Cicero, *Pro Archia*, 10. — ² S. Hieron., *De vir illust.*, LIII. — ³ Hellénistes, surnom donné par les Grecs aux étrangers qui adoptaient leur langue et leurs mœurs. Act. vi, 1; ix, 29; xi, 20.

langue que les apôtres parlaient le plus volontiers et qui était entendue par le plus grand nombre.

11. — Autres langues dont les termes apparaissent dans le Nouveau Testament.

Outre les termes hébreux ou syrochaldéens, cités littéralement ou avec une terminaison grecque, Αβδαδδον, Apoc., XIX, 11; αββας, Marc., XIV, 36; Gal., IV, 6; Ακελδαμα, Act., I, 19; αλληλουια, Apoc., XIX, 1; αμην, Luc., IV, 24, etc.; Βελιαλ, II Cor., VI, 15; βοανεργες, Marc., III, 17; Γαββαθα, Joan., XIX, 13; γεεννα, Matth., VI, 22; Ελωι, Ελωι, etc., Marc., XV, 34; εφραθ, Marc., VII, 34; Κηφας, Joan., I, 43; κορβαν, Marc., VII, 11; κορβαναν, Matth., XXVII, 6; μαμμωνα, Matth., VI, 24; μαννα, Joan., VI, 31; μαραν ανθα, I Cor., XVI, 22; Μεσσιας, Joan., I, 41; πασχα, Joan., II, 13, etc.; ραββι, Joan., I, 30; ραββουνι, Joan., XX, 16; ραλλια, Matth., V, 22; σαβδατων, Matth., XXVIII, 1; σαββατισμος, Heb., IV, 9; Σατανας, Matth., IV, 10; ταλιθα, Marc., V, 41; Ταβιθα, Act., IX, 40; ωσαννα, Matth., XXI, 9; etc.; on remarque, dans le Nouveau Testament, un certain nombre de mots d'origine latine, dont la plupart ont rapport à l'administration, aux impôts, à l'art militaire : ασσαριον, *as*, Matth., X, 29; δηναριον, *denarius*, Marc., VI, 37; κεντυριων, *centurio*, Marc., XV, 39; κησος, *census*, Matth., XVII, 25; κολωνια, *colonia*, Act., XVI, 12; κουστωδια, *custodia*, Matth., XXVII, 65; κραβατος, *grabatus*, Marc., II, 9; λεγεων, *legio*, Matth., XXVI, 53; λεντιον, *linteum*, Joan., XIII, 4; λιβερτινος, Act., VI, 9; λιτρα, *libra*, Joan., XII, 3; μακελλον, *macellum*, I Cor., X, 25; μιλιον, *milliarium*, Matth., V, 4; μοδιον, *modium*, Matth., V, 15; ξεστης, *sextarius*, Marc., VII, 4; πραιτωριον, *praetorium*, Matth., XXVII, 27; σεμικινθια, *semicinctia*, Act., XIX, 12; σικαριος, Act., XXI, 38; σουδαριον, *sudarium*, Luc., XIX, 2; σπεκουλατωρ, *spiculator*, Marc., VI, 27; ταβερνα, Act., XXVIII, 15; τιτλος, *titulus*, Joan., XIX, 19; φλαγγελιον, *flagellum*, etc.

On cite comme persans : μαγοι, *magi*, Matth., II, 1; γεεννα, *gehenna*, Matth., V, 22; μαργαριτης, *margarita*, Matth., VII, 6; αγγαρευειν, *angariare*, Matth., XXVII, 32; παραδεισος, Luc., XXIII, 43; γαζα, Act., VIII, 27; — et comme égyptiens : σινδων,

σινδον, Matth., XXVII, 59; et οθονιον, *linteamen*, Luc., XXIV, 12. Ce mélange de mots étrangers, surtout latins, est une marque d'authenticité et fixe la date de ces écrits.

12. — Comment écrivait-on au temps des Apôtres ?

S. Jean écrivait *per chartam, atramentum et calamum*,¹ c'est-à-dire au roseau, au moyen d'encre, sur du papyrus, sorte de papier préparé avec les pellicules du papyrus égyptien. S. Paul parle aussi de *parchemins* et de *livres*². Mais le parchemin (peaux d'animaux qu'on préparait à Pergame) était plus coûteux et moins usité que le papyrus. Il est à croire que les premiers exemplaires du Nouveau Testament furent écrits sur simple papyrus. On tarda peu néanmoins à en faire des copies sur parchemin pour l'usage des Eglises. Dès le quatrième siècle, l'usage des Bibles en parchemin était assez commun. Eusèbe nous apprend que Constantin en fit confectionner cinquante exemplaires avec un soin et une richesse extraordinaires pour les principales Eglises³. C'est à cette époque que remontent nos plus anciens manuscrits. — Quant aux caractères, on n'écrivait les ouvrages de prix et les documents publics qu'en lettres majuscules, dites *onciales*, et cet usage se conserva jusqu'au neuvième siècle. On commença alors à se servir d'une écriture cursive, minuscule, plus prompte à tracer, mais plus difficile à lire, semée d'abréviations de diverses sortes. Le plus ancien manuscrit où l'on voit employée cette écriture, est datée de 890. Un certain nombre oscillent entre les deux formes d'écritures, l'onciale et la cursive. — Enfin, ce qu'on appelait livres n'était d'abord que des rouleaux⁴, où les feuilles s'ajoutaient les unes aux autres, et sur lesquels l'écriture se succédait sans interruption ni division d'aucune sorte. On comprend quelle difficulté en résultait pour la lecture et pour l'interprétation des textes⁵.

¹ II Joan., 12; III Joan., 13. — ² II Tim., IV, 13. — ³ Euseb., *Vita Constant.*, I, IV, 36. — ⁴ Apoc., VI, 14. — ⁵ Ainsi les uns lisaient *συν επισκοποις*, les autres *συγεπισκοποις*, Phil., I, 1; ceux-ci *εκαστοι σκοπουντες*, ceux-là *εκαστοι κοπουντες*. Cf. S. Iren., III, VII, 1, sur II Cor., IV, 4.

Mais, dès le quatrième siècle, les Bibles se composèrent de feuilles reliées en cahiers, comme nos in-folios.

Quant à la division des livres et à la ponctuation des phrases, on s'y essaya de bonne heure; mais la difficulté fut d'arriver à une ponctuation et à des divisions uniformes. On fit d'abord, pour les lectures publiques dans les offices, des *pericopes* ou sections, qu'on nomma *anagnoses*, leçons. Les recueils de ces leçons formèrent plus tard les Lectionnaires, les Evangélistes, les Epistoliers. Mais en même temps il se fit pour l'usage des particuliers une division suivie par chapitres, *κεφαλαια*, ou par titres, *τιτλοι*, c'est-à-dire par sections précédées de sommaires. Dès le troisième siècle, Ammonius d'Alexandrie divisa ainsi les évangiles en un grand nombre de chapitres, afin de pouvoir indiquer plus précisément sur la marge de S. Matthieu les endroits parallèles des autres évangélistes et de former ainsi une sorte de Concorde. Eusèbe profita de cette division pour dresser ce qu'on a nommé ses Canons. Ce sont dix colonnes ou tableaux dans chacun desquels il indiqua les passages propres à chaque évangéliste, ou ceux qui sont communs à tous, ou seulement à trois ou à deux d'entre eux uniformément combinés. Vers 462, Euthalius, diacre d'Alexandrie, mit des sommaires aux chapitres des Actes et des Epîtres canoniques qui n'en avaient pas encore, et publia, pour l'usage liturgique, des Évangiles et des Actes divisés en stiques, *στιχος*, c'est-à-dire en courtes phrases ou membres de phrases, dont chacun formait une ligne et devait être lu sans aucun repos. Cette méthode, nommée *stichométrie*, se généralisa. Mais dès le sixième siècle, on essaya de la remplacer par un système de ponctuation régulier. Ces particularités doivent être remarquées comme autant d'indices qui servent à déterminer l'âge des manuscrits ¹.

¹ S. Hieron., *De vir. ill.*, LXXXI. — ² A.T., n. 92. — Notre division actuelle par chapitres remonte au treizième siècle et a pour auteur Hugues de Saint-Cher qui en sentit la nécessité pour la rédaction de sa *Concordance*. Elle a le défaut de séparer quelquefois des textes qui devraient être unis; par exemple Matth., ix, 35-38 et x, 1; xix, 30 et xx, 1; Marc., ii, 23-28 et iii, 1-5; viii, 39 et ix, 1; Luc., xx, 45-47 et xxi, 1-4; Joan., vii, 53 et viii, 1; Act., iv, 32-37 et v, 1; vii, 60 et viii, 4-2; I Cor., x,

13. — Les premiers exemplaires des livres saints étaient-ils de la main des auteurs sacrés, et se conservèrent-ils longtemps dans l'Eglise?

1° Ce n'était pas l'usage qu'on écrivit soi-même ce qu'on voulait publier. Au moins l'écrit était-il mis au net par un calligraphe avant d'être livré au public. S. Paul témoigne lui-même aux destinataires de ses Epîtres qu'elles sont d'une autre main que la sienne. Dans l'Epître aux Romains, le secrétaire est nommé ¹. Ordinairement l'Apôtre se bornait à écrire à la fin, comme garantie de l'authenticité, une formule de salutation avec sa signature ². L'Epître aux Galates et celle à Philémon semblent pourtant avoir été écrites tout entières de sa main ³.

2° On ne voit pas qu'on ait attaché grande importance à conserver les originaux, ni qu'on y ait jamais recouru pour convaincre aucun hérétique de falsification. Comme ils étaient probablement sur un papier commun ⁴, ceux même que les auteurs avaient écrits de leur main durent être bientôt détériorés et remplacés par des copies faites avec soin. Il est vrai que plusieurs savants sont d'un autre avis. Reilmayer entre autres cite Tertullien, disant à la fin du second siècle : *Percurre ecclesias apud quas ipsæ authenticæ Apostolorum litteræ recitantur* ⁵, et soutient que par *authenticæ litteræ* il

33 et xi, 1; xiii, 13 et viii, 1; II Cor., iv, 18 et v, 1; Gal., v, 26 et vi, 1; vi, 18 et vii, 1; Col., iii, 25 et iv, 1. La division des chapitres en versets, faite en 1531 par Robert Etienne pour le Nouveau Testament, permet de faire les renvois avec plus de précision encore; mais on convient qu'elle n'a pas plus d'autorité et qu'elle pourrait également induire en erreur dans l'explication des textes. Elle sépare assez souvent des versets qui devraient être unis : I Cor., iii, 1, 2; Gal., iv, 13, 14; Heb., i, 1, 2; vi, 5, 6; et plus souvent encore elle en unit qui devraient être séparés. On peut faire la même remarque sur la ponctuation. Elle est douteuse en bien des endroits: Joan., i, 3, 4; xiv, 31; Rom., iv, 1; Gal., iv, 12, etc. Ajoutons que les divisions de la Vulgate ne coïncident pas toujours avec celles du texte grec. Voir Matth., xvii, 15, etc.; Marc., viii, 39, etc.; Joan., i, 37, etc.; vi, 52, etc.

¹ Rom., xvi, 22. — ² I Cor., xvi, 21; Col., iv, 18; II Thess., iii, 17. — ³ Gal., vi, 11; Philem., 19. — ⁴ II Tim., iv, 13 ne prouve pas que ces Epîtres fussent écrites sur parchemin. Le parchemin servait surtout pour les livres. — ⁵ Tert., *de Præscript.*, xxxvi. Cf. *de Monog.*, xi, et S. Hieron., *In Isai.*, lxiv, 4.